

📌 Tout ce qui va changer au 1er juillet 2011

Réforme des retraites, tarifs SNCF, prix du timbre, tarifs de l'électricité, affichage environnemental sur 1 000 produits, tarifs sur les téléphones portables, retrouvez tout ce qui change au 1er juillet 2011: un certain nombre de mesures concernent directement les voyageurs d'affaires et leurs entreprises.



Tarifs SNCF

Dans un communiqué du 23 juin 2011, la SNCF a annoncé une augmentation, au 1er juillet 2011, des prix des billets des trains Intercités et TER de 10 centimes d'euros à 2,70 euros, en fonction des destinations.

[SNCF - Tarifs SNCF](#)

Eurotarifs sur les téléphones portables

A compter du 1er juillet 2011, l'eurotarif maximum qui s'applique aux téléphones portables pour les appels effectués depuis un pays de l'Union européenne (UE) est de 0,35 euro tandis qu'il est de 0,11 euro

pour les appels reçus dans un pays de l'UE (prix par minute, hors TVA).

[Europa - Eurotarifs sur les téléphones portables](#)

Prix du timbre

A partir du 1er juillet 2011, le prix du timbre poste pour les envois de lettres de moins de 20 grammes passe de 58 à 60 centimes d'euro.

[Service-public.fr - Prix du timbre](#)

Tarifs de l'électricité

Les tarifs de l'électricité vont augmenter de 2,9 % au 1er juillet 2011.

[Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Tarifs de l'électricité](#)

Affichage environnemental sur 1 000 produits

Un affichage environnemental doit apparaître, à partir du 1er juillet 2011, sur 1 000 produits afin d'informer les consommateurs de l'impact écologique de leurs achats.

[Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Affichage environnemental sur 1 000 produits](#)

Réforme des retraites

Le passage de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans se met en place progressivement à compter du 1er juillet 2011.

[Service-public.fr - Réforme des retraites](#)

Source :

<http://www.deplacementspros.com>

DéplacementsPros.com est membre du Centre Français d'Exploitation du Droit de la Copie. Merci de le signaler à votre entreprise afin qu'elle rajoute Déplacements Pros.com sur sa liste des sources d'informations consultées par son personnel.